



**PRÉFET
DES DEUX-SÈVRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service de la Coordination et
du Soutien Interministériels
Pôle Environnement
Affaire suivie par : Emilie ZANETTI
Tél. : 05 49 08 69 57
Adresse mail : emilie.zanetti@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le 6/12/2021

Prise d'acte n° A6338

Monsieur,

Au titre de la réglementation applicable aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), vous m'avez présenté le 7 juillet 2021, un porter à connaissance relatif au déplacement du poste de livraison et à la modification du tracé du réseau électrique inter-éoliennes du parc éolien que vous exploitez à PAMPROUPX.

De l'analyse de votre dossier, il ressort que :

- le poste de livraison sera déplacé de la parcelle YM11 vers la parcelle YT14, parcelle recevant l'éolienne n°2;
- la longueur du réseau électrique inter-éoliennes diminuera de 3,918 km à 1,872 km.
- à l'extérieur du parc éolien, le tracé de la ligne de raccordement au poste source sera raccourci de 150 mètres pour rejoindre l'emplacement du nouveau poste de livraison.

Ces modifications résultent de la réduction du format du projet puisque l'autorisation préfectorale qui vous a été délivrée le 11 janvier 2021 vous autorise à exploiter quatre éoliennes et non six comme vous l'aviez sollicité dans votre demande d'autorisation environnementale.

Par conséquent, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, **je prends acte** conformément aux articles L181-14 et R181-46 du code de l'environnement de ces modifications qui ne modifient pas de façon substantielle votre dossier initial

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture,


Xavier MAROTEL

FERME EOLIENNE DE PAMPROUPX
179 rue du poirier
14650 CARPIQUET